

OTTAWA
Le 16 août 2007

L'hon. Tony Clement C.P., député
Ministre de la Santé
Santé Canada
Édifice Brooke Claxton, 16^e étage
Pièce 0916A
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Monsieur le ministre,

Les traitements médicaux par électrochocs, ainsi que les lobotomies suscitent encore de nos jours la controverse. Comme le rapporte le rapport *L'utilisation des électrochocs au Québec* produit par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé du Québec en 2003, celle-ci s'explique par l'insuffisance des données probantes sur leurs modes d'action, leur efficacité et leurs risques.

Afin d'en savoir plus, je m'interroge au sujet des données amassées actuellement et des processus de surveillance de ces pratiques mis en place. Peut-être aurez-vous la gentillesse de nous fournir les informations suivantes si elles sont disponibles? (voir p. 2) Le cas contraire, pourriez-vous simplement nous expliquer les raisons qui justifient l'absence de ces données?

En sachant que vous saurez nous éclairer à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvon Godin
Député d'Acadie-Bathurst

c.c. : M. Jean-Sylvestre Thépénier
Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
Le Collège des médecins de famille du Canada
L'Association des psychiatres du Canada

1. Pouvez-vous nous dire combien de patients ont été soumis à la thérapie par électrochocs dans nos établissements psychiatriques au cours des cinq dernières années (et, si possible, des dix dernières années)?

2. À propos de la thérapie par électrochocs :

- a) Combien de patients ont été guéris?
- b) Combien n'ont pas été guéris?
- c) Combien ont vu leur état de santé s'aggraver?
- d) Combien de fois les patients ont-ils été institutionnalisés dans des hôpitaux psychiatriques au cours des dix années qui ont suivi leur traitement?
- e) Combien d'établissements offrent ce traitement?
- f) Combien coûte le traitement, y compris le coût total des séances de thérapie ainsi que de l'hospitalisation, de l'institutionnalisation dans un établissement psychiatrique, de l'aide financière ou d'autres éléments du genre survenus par la suite?

3. Pouvez-vous nous dire combien de patients ont été lobotomisés dans nos établissements psychiatriques au cours des cinq dernières années (et, si possible, des dix dernières années)?

4. À propos de la lobotomie :

- a) Combien de patients ont été guéris?
- b) Combien n'ont pas été guéris?
- c) Combien ont vu leur état de santé s'aggraver?
- d) Combien de fois les patients ont-ils été institutionnalisés dans des hôpitaux psychiatriques au cours des dix années après leur lobotomie?
- e) Combien d'établissements pratiquent la lobotomie?
- f) Combien coûte le traitement, y compris le coût total des lobotomies ainsi que de l'hospitalisation, de l'institutionnalisation dans un établissement psychiatrique, de l'aide financière ou d'autres éléments du genre survenus par la suite?

THEPENIER Jean-Sylvestre
10, rue Burnkirch
68720 Illfurth
France

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
774, promenade Echo
Ottawa (Ontario) Canada
K1S 5N8

Le Collège des médecins de famille du Canada
2630, avenue Skymark
Mississauga (Ontario)
L4W 5A4

L'Association des psychiatres du Canada
141, avenue Laurier Ouest
Bureau 701
Ottawa (Ontario)
K1P 5J3